



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/5/10
25 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Cinquième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

Programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent

**Mise à jour de l'étude réalisée par le Rapporteur spécial sur les formes
contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie
et de l'intolérance qui y est associée, M. Doudou Diène**

Résumé

On trouvera dans le présent rapport une mise à jour de l'étude (E/CN.4/2006/54) soumise en application de la résolution 2005/36 de la Commission des droits de l'homme sur l'incompatibilité entre démocratie et racisme, dans laquelle la Commission a invité le Rapporteur spécial à réexaminer et à développer l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent (E/CN.4/2004/61), telle que mise à jour pour l'Assemblée générale (A/59/330), et à la présenter à la Commission à sa soixante-deuxième session. Le présent rapport est soumis en application de la décision 1/102 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle celui-ci a décidé de reconduire à titre exceptionnel, pour une année, tous les mandats, mécanismes, fonctions et responsabilités de la Commission des droits de l'homme.

Le rapport prend en considération les réponses des États Membres¹ à la lettre du Rapporteur spécial du 14 juillet 2005 sollicitant des informations, ainsi que les résultats d'un atelier organisé sur ce thème au Brésil le 29 juillet 2006, suite à la Conférence régionale des Amériques.

Ce rapport confirme les tendances, lourdes de sens, identifiées dans les précédents rapports: la banalisation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie par leur instrumentalisation politique, la prégnance des plates-formes politiques racistes des partis et mouvements d'extrême droite dans les programmes politiques des partis démocratiques et la légitimation intellectuelle croissante de ces plates-formes.

On y analyse la résurgence des actes qui incitent à la haine et à la violence raciales, en dépit de l'existence, dans la plupart des législations nationales, de dispositions visant à contrecarrer de tels actes. On y étudie la façon dont, de plus en plus souvent, les partis politiques d'extrême droite dépeignent les restrictions imposées à l'incitation à la haine et à la discrimination raciales comme des violations de la liberté d'opinion et d'expression. On y examine plus en détail la légitimation progressive des plates-formes qui propagent la haine et l'exclusion, au travers aussi bien d'intellectuels dont le discours d'exclusion et d'hostilité vis-à-vis des immigrés est axé sur la défense de l'identité nationale, que de partis politiques traditionnels qui soit ont recours à une rhétorique hostile aux immigrés et xénophobe similaire à celle des organisations politiques d'extrême droite, soit forment des gouvernements de coalition avec de telles formations.

Parmi les principales recommandations du rapport, le Rapporteur spécial appelle les dirigeants politiques et les intellectuels à renouveler leur engagement en rejetant fermement et en condamnant toute manifestation publique de haine ou de xénophobie, et en favorisant un climat de coexistence pacifique empreint de respect entre les différents groupes ethniques de la société. Il demande également que les instruments juridiques existants visant à combattre l'incitation au racisme, à la discrimination raciale et à la xénophobie soient maintenus en place et améliorés. En outre, étant donné la menace que constitue l'instrumentalisation croissante de la liberté d'expression par les groupes d'extrême droite, le Rapporteur spécial appelle tous les organismes concernés à engager une réflexion nouvelle sur l'équilibre et la complémentarité entre liberté d'expression et liberté de religion.

¹ Argentina, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Mexico, Oman, Poland, Slovenia, Syrian Arab Republic, Ukraine, the United States of America and Venezuela (Bolivarian Republic of).

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1 – 4 | 4 |
| I. L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA DÉMOCRATIE ET LE RACISME: GÉNÉRALITÉS | 5 – 8 | 5 |
| II. CONTEXTES ET TRAITS CARACTÉRISTIQUES RÉGIONAUX.... | 9 – 59 | 6 |
| A. Europe..... | 10 – 34 | 6 |
| B. Asie | 35 – 37 | 15 |
| C. Afrique..... | 38 – 42 | 17 |
| D. Amérique du Sud | 43 – 50 | 18 |
| E. Moyen-Orient | 51 – 55 | 21 |
| F. Amérique du Nord | 56 – 59 | 23 |
| III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 60 – 61 | 24 |

Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport une mise à jour de l'étude figurant dans un précédent rapport (E/CN.4/2006/54) soumis par le Rapporteur spécial en application de la résolution 2005/36 de la Commission des droits de l'homme sur l'incompatibilité entre démocratie et racisme, dans laquelle la Commission avait invité le Rapporteur spécial à réexaminer et à développer l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent (E/CN.4/2004/61), telle que mise à jour pour l'Assemblée générale (A/59/330), et à la présenter à la Commission à sa soixante-deuxième session. Le présent rapport est soumis en application de la décision 1/102 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle celui-ci a décidé de reconduire à titre exceptionnel, pour une année, tous les mandats, mécanismes, fonctions et responsabilités de la Commission des droits de l'homme. Il couvre la période 2004-2006.

2. La présente étude devrait être lue et examinée dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/CONF.189/12 et Corr.1, par. 27, 83 et 85, et par. 115, respectivement) et de la décision 2/106 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci a invité le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec le Rapporteur spécial, à poursuivre plus avant l'analyse de la question de l'incitation au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée ainsi que de leur promotion dans le débat politique. Le Conseil a également prié le Rapporteur spécial d'inclure, dans le rapport qu'il soumettrait au Conseil à toute session suivant sa quatrième session, la question de la participation politique des groupes qui sont exposés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée au processus décisionnel et de leur représentation au sein des gouvernements, des partis, des parlements et de la société civile dans son ensemble, eu égard au concours que ces groupes pourraient apporter à une plus forte intégration de la lutte contre la discrimination dans la vie politique et sociale, le but étant de renforcer la démocratie. Cette question, qui est abordée dans certaines parties du présent rapport, sera examinée de manière plus approfondie dans le rapport principal que le Rapporteur spécial présentera au Conseil en 2008.

3. Le rapport est structuré en trois sections principales précédées d'une introduction. La section I donne une vue d'ensemble de la question de l'incompatibilité entre démocratie et racisme; la section II fournit une analyse des principales plates-formes politiques qui ont incité au racisme et à la discrimination raciale, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord; dans la section III sont formulées un certain nombre de conclusions et de recommandations découlant de cette analyse.

4. Aux fins de la présente étude, l'expression «programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent» sera utilisée pour désigner l'ensemble des idéologies, déclarations, stratégies, programmes ou pratiques politiques qui prônent la discrimination ou la haine raciales ou ethniques ainsi que la xénophobie et l'intolérance qui y est associée comme moyen de parvenir à un consensus politique ou d'accéder au pouvoir.

I. L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA DÉMOCRATIE ET LE RACISME: GÉNÉRALITÉS

5. L'actuelle résurgence du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée se distingue notamment par le fait que son rôle et son importance sur la scène politique ne cessent de croître. Face à des contraintes juridiques pouvant aller, dans de nombreux pays, jusqu'à une interdiction pure et simple, les promoteurs politiques de la haine et de la discrimination raciale ou ethnique ont cherché à gagner en respectabilité en abandonnant l'ancien vocabulaire de la «supériorité raciale» pour adopter celui, apparemment démocratique, de la différence culturelle. Selon cette nouvelle rhétorique, des groupes qui auparavant étaient définis comme appartenant à des races différentes et «inférieures» sont maintenant considérés comme ayant une culture incompatible avec la culture dominante. Ce glissement, qui ne fait que remplacer la «race» par la «culture», a laissé intacte l'idée d'une hiérarchie entre les êtres humains qu'impliquent les théories et les idéologies fondées sur la race².

6. Pendant longtemps, dans la plupart des régions du monde, seules les formations politiques d'extrême droite avaient recours au racisme, à la discrimination raciale ou ethnique, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée. Les organisations néonazies, néofascistes et ultranationalistes, dont le programme politique était axé sur une idéologie explicitement raciste ou centrée sur l'origine ethnique, étaient marginalisées et les thèmes qu'elles défendaient n'étaient que rarement repris dans les programmes des partis démocratiques traditionnels. Ainsi que le Rapporteur spécial l'a montré dans ses précédents rapports, cette situation évolue rapidement et de nombreuses organisations politiques de ce genre ont réussi à accéder au pouvoir en tant que membres de gouvernements de coalition habituellement dirigés par des partis démocratiques traditionnels. Plus inquiétant est l'impact que ces groupes extrémistes ont sur le programme politique dans son ensemble: toujours plus de partis démocratiques traditionnels désormais recours au langage de la crainte et de l'exclusion, prenant pour cible les minorités ethniques ou religieuses en général, et les immigrés et les réfugiés en particulier, et les utilisant comme boucs émissaires afin de se maintenir au pouvoir ou d'y accéder.

7. Sur la scène politique, tout comme dans d'autres domaines de la vie publique, le discours de l'élite a joué, et continue de jouer, un rôle important dans la génération et la transmission d'idées et de pratiques racistes ou xénophobes³. Ainsi, les responsables et les partis politiques peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la démocratie en luttant contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

8. En outre, les responsables et les partis politiques doivent promouvoir la participation au processus décisionnel des groupes qui sont exposés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée ainsi que leur représentation au sein des gouvernements, des partis, des parlements et de la société civile dans son ensemble, eu égard au concours que ces groupes pourraient apporter à une plus forte intégration de la lutte contre la discrimination dans la vie politique et sociale, le but étant de renforcer la démocratie.

² Lentin, A., "Replacing 'race', historicizing 'culture' in multiculturalism" in *Patterns of Prejudice*, Vol. 39, No. 4, 2005.

³ van Dijk, Teun A., "Élite Discourse and the Reproduction of Racism", paper presented at International Conference on European Racism, 25-30 September, 1990, Hamburg, Germany (available online at <http://www.discourses.org>).

II. CONTEXTES ET TRAITS CARACTÉRISTIQUES RÉGIONAUX

9. Dans les paragraphes ci-après, le Rapporteur spécial examine la situation des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale dans plusieurs pays, notamment dans des pays où il s'est rendu ou qu'il a examinés dans ses précédents rapports.

A. Europe

10. En Europe, à l'heure actuelle, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée touchent principalement les membres de minorités définies en termes de race, d'origine ethnique ou nationale, de nationalité, de langue ou de religion, ainsi que les immigrés, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

11. Parmi ces minorités, les Roms, les Tziganes, les Sintis et les gens du voyage se trouvent dans une situation unique, car ils sont dispersés dans tous les pays et sont victimes de discrimination et de marginalisation dans tous les domaines de la vie publique. Dans la plupart des pays européens, ils font partie des groupes les plus exposés à la violence raciste, à la discrimination raciale ou ethnique, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée⁴.

12. Partout en Europe, bien souvent les immigrés, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont la première cible de racisme et de xénophobie. Fait particulièrement inquiétant, ils sont la cible favorite du regain d'activisme politique des partis d'extrême droite, qui sont le véhicule traditionnel d'un discours raciste, antisémite et xénophobe dans la vie politique des pays européens⁵.

13. Ainsi que le Rapporteur spécial l'a souligné dans ses précédents rapports, l'actuelle recrudescence du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie est illustrée par l'acceptation croissante des activités politiques racistes, antisémites et xénophobes des partis d'extrême droite; les effets négatifs de ces activités sur les partis démocratiques traditionnels qui, dans certains cas, ont non seulement partagé le pouvoir avec de tels partis mais ont également adopté leurs arguments et politiques racistes; et, finalement, la légitimation intellectuelle d'un nouveau nationalisme ethnique ou culturel, qualifié par certains de «nationalisme progressif», qui envisage le multiculturalisme comme une menace insidieuse pour l'identité nationale, les valeurs et la solidarité sociale, dans une société dont on considère qu'elle était plus «homogène» avant et

⁴ European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC): *Racism and Xenophobia in the EU Member States -- Trends, developments and good practices*, Annual Report 2005, Part 2. (http://fra.europa.eu/fra/material/pub/ar05/AR05_p2_EN.pdf). See also EUMC (2006): *The Annual Report on the Situation regarding Racism and Xenophobia in the Member States of the EU*, Vienna 2006 (<http://fra.europa.eu/fra/material/pub/ar06/AR06-P2-EN.pdf>).

⁵ European Commission against Racism and Intolerance (ECRI): "The Use of racist, anti-Semitic and xenophobic arguments in political discourse", Jean-Yves Camus, Strasbourg, March 2005.

qu'elle s'est «trop diversifiée» en raison de l'arrivée d'immigrés, de réfugiés et de demandeurs d'asile⁶.

14. À cette normalisation et légitimation politiques de l'usage d'arguments racistes ou xénophobes en tant que moyen acceptable de parvenir à un consensus politique est venue s'ajouter la «guerre mondiale contre la terreur», déclenchée par les événements tragiques du 11 septembre 2001 et les attentats terroristes à la bombe commis contre des trains le 11 mars 2004 à Madrid et le 7 juillet 2005 à Londres. La lutte contre le terrorisme se déroule dans un contexte politique et idéologique où, dans de nombreux cas, le sentiment d'insécurité économique, sociale et physique ressenti par une grande partie de la population a été utilisé pour inciter au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée. Dans ce contexte, on fait l'amalgame entre les terroristes motivés par un objectif politique mais prétendant agir au nom de l'islam et l'ensemble des musulmans et ces derniers, à leur tour, sont tous assimilés à des immigrés ou descendants d'immigrés, réfugiés et demandeurs d'asile non européens.

15. Depuis le 11 septembre 2001, un message toujours plus fort de xénophobie s'est insinué au sein des mouvements politiques, tant marginaux que traditionnels, engendrant un climat d'exclusion, d'angoisse accrue et de violence croissante envers les immigrés, les minorités ethniques ou religieuses, les réfugiés et les demandeurs d'asile, entretenu par les politiques et les pratiques des gouvernements ainsi que par l'esprit partisan⁷. La montée de violence xénophobe et raciste à laquelle on assiste depuis quelques années semble également avoir gagné en puissance grâce à la légitimation des manifestations publiques de haine des mouvements politiques fondés sur les idées du racisme et de l'exclusion. En même temps, la lutte contre la violence raciste est progressivement marginalisée, ce qui risque de renforcer le climat de méfiance et de crainte entre les populations majoritaires et les populations minoritaires.

16. Au cours des dernières années, les partis traditionnels d'extrême droite ont gagné en visibilité et leur voix s'est affirmée, comme l'illustre la création en janvier 2007 d'un groupe politique au Parlement européen appelé Identité, tradition et souveraineté (ITS), constitué de parlementaires appartenant à des partis d'extrême droite de sept pays membres (France, Belgique, Roumanie, Bulgarie, Italie, Autriche et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Au niveau national, le retentissement global qu'ont ces partis sur l'actualité politique semble être disproportionné par rapport à leur poids électoral réel. Comme on l'a déjà relevé, cette situation est due, d'une part, à leur entrée directe dans plusieurs gouvernements de coalition et, d'autre part, à l'adoption par des partis politiques traditionnels de certaines de leurs idées et politiques, notamment dans le domaine de l'immigration et de l'asile.

17. Le 17 mars 2005, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe a adopté une «Déclaration sur l'utilisation d'éléments racistes, antisémites et

⁶ Goodhart, D., "Too Diverse? Is Britain becoming too diverse to sustain the mutual obligations behind a good society and the welfare state?", *Prospect*, Vol. 95, February 2004. See also by same author, "National Anxieties", *Prospect*, Vol. 123, June 2006.

⁷ McClintock, M., *Everyday Fears: A Survey of Violent Crimes in Europe and North America*; Human Rights First (formerly The Lawyers Committee for Human Rights), Cordoba Conference Edition, June 2005.

xénophobes dans les discours politiques»⁸ dans laquelle, après avoir réaffirmé sa conviction selon laquelle «la tolérance et le pluralisme constituent les fondements de sociétés véritablement démocratiques et la diversité enrichit considérablement ces sociétés», elle condamne l'utilisation d'éléments racistes, antisémites et xénophobes dans le discours politique et souligne que de tels discours sont éthiquement inacceptables. L'ECRI est profondément préoccupée par le fait que l'utilisation des discours politiques racistes, antisémites et xénophobes n'est plus confinée à la sphère des partis politiques extrémistes, mais contamine de plus en plus les partis politiques traditionnels, avec le risque de rendre légitime et de banaliser ce type de discours. Elle note en outre avec une grande préoccupation que ce type de discours véhicule des préjugés et des stéréotypes envers les non ressortissants et les groupes minoritaires et renforce ainsi la tournure raciste et xénophobe que prennent les discussions concernant l'immigration et l'asile. Elle note au reste avec une vive préoccupation que ce type de discours véhicule souvent une image déformée de l'islam et que l'antisémitisme continue à être encouragé par certains partis et dirigeants politiques. L'ECRI invite les partis politiques européens à signer et à appliquer la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste, qui encourage une attitude responsable à l'égard des problèmes de racisme, qu'il s'agisse de l'organisation même des partis ou de leurs activités.

18. En Autriche, c'est principalement le Parti de la liberté (Freiheitliche Partei Österreichs, FPÖ) qui, utilisant des arguments racistes, antisémites et xénophobes dans son discours politique, a été l'un des premiers partis de ce type à accéder au pouvoir à l'échelon national lorsqu'en 1999, il est entré dans le gouvernement de coalition. Lors des dernières élections nationales en 2006, une nouvelle formation dissidente d'extrême droite – l'Alliance pour le futur de l'Autriche – menée par l'ancien dirigeant du FPÖ, Jorg Haider, est venue rejoindre ce parti. Les deux partis d'extrême droite pris ensemble ont récolté moins de voix que le FPÖ ne l'avait fait en 1999, au moment où il recueillait le consensus politique le plus large de son histoire. Au cours de la campagne électorale pour le Parlement européen en 2004, le second point de l'ordre du jour du FPÖ était intitulé «Une réglementation plus stricte de l'immigration et du droit d'asile: l'Autriche n'est pas un pays d'immigration». D'autres campagnes similaires, qui appelaient à couper l'accès des demandeurs d'asile aux droits sociaux, ont été lancées par ce parti⁹.

19. En Belgique, le principal parti d'extrême droite hostile aux immigrés est l'Intérêt flamand (Vlaams Belang), dans les Flandres. Il prône l'indépendance des Flandres, le contrôle strict de l'immigration et l'expulsion des immigrés qui n'arrivent pas à s'intégrer. Il a sensiblement progressé à toutes les élections depuis 1981 et a obtenu 20,7 % des votes aux dernières élections régionales en octobre 2006. Malgré ce succès électoral, les partis traditionnels ont réussi à appliquer, avec succès, une politique du «cordon sanitaire» en s'entendant pour refuser de former une coalition avec le Vlaams Belang. Dans la région de la Wallonie, l'extrême droite nationaliste est représentée par le Front national qui, tout comme le Vlaams Belang, emploie une rhétorique ouvertement raciste et xénophobe. Le dirigeant de ce parti, Daniel Féret, a été condamné le 18 avril 2006 à des travaux d'intérêt général et il a reçu l'interdiction de solliciter

⁸ http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Ecri/1-ECRI/4-Relations_with_civil_society/1-Programme_of_action/14-Public_Presentation_Paris_2005/Declaration%20eng.asp

⁹ Camus, *op. cit.* (*supra* note 5), p.8.

des mandats électifs politiques pendant dix ans pour avoir publié des brochures racistes. Le tribunal a jugé que ces brochures encourageaient la haine envers les étrangers et qu'elles constituaient une attaque grave contre les valeurs démocratiques; cette condamnation a été confirmée par une instance supérieure en octobre 2006.

20. Au Danemark, le principal parti d'extrême droite possédant un programme raciste et xénophobe est le Parti populaire danois (Dansk Folkeparti). Aux élections de 2001, il est devenu le troisième parti en importance du Parlement et il a rejoint la coalition conservatrice libérale du Gouvernement, à la condition que certaines de ses principales exigences, telles que l'application de politiques strictes de lutte contre l'immigration, soient satisfaites. Ce parti a un programme explicitement hostile aux immigrés, qui repose sur l'idée que le peuple danois est religieusement, culturellement et ethniquement homogène, et qu'en conséquence, il «doit être renforcé et préservé». Affirmant que «le Danemark n'est pas et n'a jamais été un pays d'immigration, raison pour laquelle il n'acceptera pas sa transformation en une société multiethnique», il est opposé à une société multiculturelle et multiethnique et, par là même, à la présence de personnes étrangères dans le pays, même si celles-ci se sont intégrées à la culture danoise¹⁰. Lors de la campagne électorale, le journal du parti, *Dansk Folkeblad*, a consacré une large place dans ses colonnes à la critique de l'islam ainsi qu'à une longue condamnation de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) et de ses travaux, dans laquelle il l'accusait d'être à l'origine d'une nouvelle forme de totalitarisme. La controverse déclenchée par la publication dans le journal *Jyllands-Posten* en septembre 2005 de 12 caricatures du Prophète Mahomet a fait apparaître une instrumentalisation délibérée de la liberté d'expression de la part de certains partis politiques cherchant à promouvoir leurs opinions xénophobes, aussi bien au Danemark que dans d'autres pays européens. Le Rapporteur spécial a abondamment traité de cette question dans son dernier rapport sur la situation des populations musulmanes ou arabes dans diverses régions du monde (E/CN.4/2006/17).

21. En Allemagne, jusqu'en 2006, les partis d'extrême droite, notamment le Parti national démocrate (Nationaldemokratische Partei Deutschlands, NPD) et l'Union populaire allemande (Deutsche Volksunion, DVU), n'avaient pas accès au pouvoir politique aux niveaux national et régional, puisqu'ils n'avaient jamais passé le seuil des 5 % de suffrages nécessaire pour être représentés au Parlement. Cette situation a changé à l'automne 2006, lorsque le NPD est entré au Parlement de l'État de Mecklenbourg-Poméranie occidentale et que le DVU est entré au Parlement de l'État du Brandebourg. L'expression la plus radicale du racisme et de l'antisémitisme se trouve dans la propagande du NPD¹¹, qui épouse les vues classiques, antidémocratiques, nationalistes, hostiles à l'Union européenne, antisémites et xénophobes de l'extrême droite allemande. Selon une étude récente, ce n'est pas seulement tout à droite du spectre de la politique allemande que l'on trouve une idéologie d'extrême droite, mais aussi parmi toutes les classes de la population, toutes les générations et les électeurs de tous les partis¹². Les auteurs de cette étude ont rappelé qu'il fallait accorder une attention particulière à la xénophobie en tant que «drogue d'initiation» menant à l'extrémisme de droite et qu'il était

¹⁰ Ibid. See also <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/europe/4276963.stm>

¹¹ Camus, *op. cit.* (*supra* note 5), p.7.

¹² Brähler, E and Decker, O., *Vom Rand zur Mitte: Rechtsextreme Einstellungen und ihre Einflussfaktoren in Deutschland*, commissioned by the Friederich Ebert Foundation (2006).

nécessaire que les partis démocratiques s'abstiennent de faire des déclarations xénophobes ou discriminatoires afin de ne pas accroître la légitimité des partis d'extrême droite.

22. En France, les trois principaux partis dont le programme incite au racisme et à la xénophobie et les encouragent sont le Front national (FN), dirigé par Jean-Marie Le Pen, le Mouvement national républicain (MNR), dirigé par Bruno Mégret, un ancien dirigeant adjoint du Front national, et le Mouvement pour la France (MPF), dirigé par Philippe de Villiers. Les thèmes traditionnels de ces partis sont les liens supposés qu'il y aurait entre l'immigration et l'insécurité, le terrorisme et la crise économique. Le Front national demande qu'en matière d'accès à l'emploi, au logement et aux services sociaux, la préférence soit donnée aux nationaux et aux Européens; que l'on procède à l'expulsion immédiate des immigrés en situation irrégulière; que l'on mette fin à l'immigration des conjoints ou autres parents des immigrés qui résident légalement en France; et que l'on modifie radicalement les lois et procédures relatives à la citoyenneté de sorte à rendre l'acquisition de la nationalité française bien plus difficile pour les enfants d'immigrés nés en France. Le parti de Bruno Mégret estime que «l'immigration est le berceau de l'islam en France et l'islam, le berceau de l'islamisme» et demande que les islamistes soient expulsés de France, même s'ils sont citoyens français¹³. Le programme politique de Philippe de Villiers est axé sur le message selon lequel l'islam est la menace la plus importante pour l'identité nationale chrétienne.

23. Selon un sondage effectué en décembre 2006 par le journal français *Le Monde* et la radio française *RTL*, les idées de M. Le Pen sont toujours relativement populaires en France. Environ 26 % des personnes interrogées se sont dites «tout à fait d'accord ou plutôt d'accord» avec ses idées, ce qui serait le pourcentage le plus élevé de personnes favorables aux idées du parti de M. Le Pen après les 28 % enregistrés lors d'un sondage similaire en 2002. Fait également significatif, 29 % des personnes interrogées pensent que M. Le Pen ne représente pas un danger pour la démocratie en France, contre 19 % en 1997. D'après *Le Monde*, le large consensus recueilli par les idées de M. Le Pen s'explique en partie par le changement de stratégie opéré par celui-ci et en partie par le fait que ses opposants sous-estiment les idées de son parti. En décembre 2006, M. Le Pen a annoncé que le Mouvement national républicain rejoindrait l'alliance de l'Union patriotique qui appuierait sa candidature aux élections présidentielles de 2007.

24. En Italie, le principal parti à défendre un programme raciste et xénophobe est la Ligue du Nord (Lega Nord). Bien que sa base territoriale se trouve presque exclusivement dans les régions du nord de l'Italie, il recueille néanmoins une grande partie des suffrages aux élections nationales. Ce parti était devenu l'un des deux principaux partenaires de l'ancien Gouvernement de coalition du Premier Ministre Berlusconi, au pouvoir entre juin 2001 et mai 2006. Son programme politique prône explicitement l'exclusion, l'hostilité envers les immigrés et les musulmans ainsi que la xénophobie, comme le démontrent clairement tant le journal du parti, *La Padania*, que les différentes campagnes et politiques de ses ministres et de ses dirigeants locaux. En tant que membre de l'ancien Gouvernement de coalition, la Ligue du Nord a joué un rôle primordial dans la promulgation d'une nouvelle loi sur l'immigration fortement axée sur la sécurité¹⁴, connue sous le nom de loi Bossi-Fini. Le parti prône non seulement la préférence

¹³ Camus, op. cit (*supra* note 5), p.9.

¹⁴ Law No. 189 of 30 July 2002.

nationale au détriment des immigrés, mais aussi la préférence régionale en faveur des habitants de sa base territoriale. Il se déclare hostile à la mondialisation, au multiculturalisme, à une société multiethnique et à l'islam, et s'oppose fermement à la construction de lieux de culte pour les musulmans ainsi qu'à l'installation de camps de Roms, de Sintis et de gens du voyage. Lors de l'élection européenne de 2004 et des élections parlementaires nationales de 2006, l'un des principaux thèmes de la campagne de ce parti était le refus d'accorder aux immigrés résidant depuis longtemps dans le pays le droit de vote aux élections locales. Les déclarations fréquentes, ouvertement racistes, de ses dirigeants à l'encontre des immigrés sont particulièrement inquiétantes. En outre, plusieurs personnalités en vue de ce parti ont été condamnées pour avoir commis des actes violents et racistes, dont un membre du Parlement européen, lequel a été condamné pour avoir intentionnellement mis le feu à un abri provisoire utilisé par des immigrés d'Afrique du Nord, ainsi qu'un ministre régional de la santé, qui a été déclaré coupable d'incitation à la haine et à la discrimination raciales à l'encontre d'un groupe de Sintis.

25. Nouvelle force (Forza Nuova) est un autre parti dont le programme est ouvertement raciste, antisémite et xénophobe. Cette formation, qui a participé aux élections parlementaires européennes de 2004 et aux élections nationales de 2006, a formé une alliance avec la liste Alternative sociale dirigée par Alessandra Mussolini, membre du Parlement, et a fait campagne sur la base d'un programme insidieusement xénophobe, dans la mesure où il définissait l'essence de l'Europe comme étant grecque pour le mode de pensée, romaine pour ses valeurs de justice et de sens civique et chrétienne pour les valeurs qui la forment et la motivent. Cette alliance fait également partie de la formation d'extrême droite récemment créée au Parlement européen (voir plus haut, par. 16). Nouvelle force s'oppose à la mondialisation, à une société multiethnique, au multiculturalisme et à l'islam. Le Rapporteur spécial s'est rendu en Italie en octobre 2006 et il a présenté le rapport de sa mission (A/HRC/4/19/Add.4) au Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session.

26. En Pologne, la Ligue des familles polonaises (Liga Polskich Rodzin, LPR), que beaucoup considèrent comme un parti d'extrême droite, est un parti ultraconservateur catholique et nationaliste et un partenaire de la coalition actuellement au pouvoir, lequel tient un discours ouvertement raciste et antisémite. En juin 2006, le Parlement européen a condamné une montée d'intolérance raciste, xénophobe, antisémite et homophobe en Pologne et a exhorté le Gouvernement à modérer sa rhétorique, faute de quoi il s'exposerait à des sanctions. En septembre 2006, la Ligue contre la diffamation a appelé le Gouvernement polonais à démettre le chef du LPR de ses fonctions de ministre de l'éducation en raison de l'antisémitisme manifesté par son parti.

27. Une inquiétude particulière a été suscitée par *Radio Maryja*, une radio catholique ouvertement antisémite et raciste qui a joué un rôle crucial dans le succès électoral du parti Loi et justice, lequel se trouve à la tête du gouvernement de coalition. L'un de ses animateurs était un propagandiste antisémite connu qui a nié l'holocauste en disant que «depuis que l'holocauste a été inscrit au programme scolaire, tout le monde croit qu'Auschwitz était un camp d'extermination, et non un camp de travail normal» et que «dans un État catholique comme la Pologne, tant que la plupart des ministres seront juifs et pueront les oignons, la Pologne ne sera

jamais polonaise»¹⁵. Dans une autre affaire, il semblerait que le directeur adjoint de la télévision d'État ait publié un magazine néonazi prônant l'expulsion des juifs hors de Pologne.

28. Aux Pays-Bas, le discours xénophobe, qui s'est sensiblement durci ces dernières années, ne se limite désormais plus au domaine relativement restreint des partis d'extrême droite, notamment pour ce qui est des questions liées aux politiques d'immigration et d'asile. Depuis les événements du 11 septembre 2001 et le meurtre de Theo Van Gogh par un jeune Néerlandais d'origine marocaine, la théorie du «choc des civilisations» a revêtu un attrait nouveau, servant à donner un semblant de légitimité aux questions touchant l'incompatibilité de l'islam avec les normes et les valeurs démocratiques. Ces événements ont également été utilisés pour justifier les politiques d'immigration et d'asile plus strictes défendues par certains partis démocratiques. Dans le cas des Pays-Bas, les programmes des partis politiques d'extrême droite ont eu une influence sensible sur les politiques gouvernementales en matière d'asile, qu'ils fassent ou non partie de la coalition au pouvoir. Le Parti pour la liberté (Partij voor de Vrijheid, PVV) et Un Pays-Bas (Eén NL) sont les deux principaux partis d'extrême droite opposés à l'immigration. Lors des élections de 2006, le Parti pour la liberté a demandé que l'on mette fin à l'immigration en provenance des pays non occidentaux, que l'on abolisse la double nationalité et qu'aucune nouvelle mosquée ne soit construite. Le chef du parti, Geert Wilders, a déclaré que «l'islamisation des Pays-Bas» était un «tsunami» qui devait être endigué car il menaçait la culture néerlandaise. Un Pays-Bas critique l'islam et le modèle multiculturel néerlandais, il prône l'assimilation des immigrés qui se trouvent dans le pays et l'arrêt de toute immigration future, en particulier en provenance des pays musulmans¹⁶. Des membres importants du Gouvernement ont également prononcé des remarques hostiles et dénigrantes à l'encontre des musulmans et de certaines pratiques musulmanes. En 2006, le Ministre de l'immigration a soutenu une proposition visant à interdire aux femmes musulmanes le port de la burqa dans les lieux publics, proposition qui fut appuyée par le cabinet, lequel a estimé que les burqas portaient atteinte à l'ordre public, aux citoyens et à la sécurité. Environ 5 % de la population des Pays-Bas est musulmane et seules quelques dizaines de femmes dans le pays ont fait le choix de porter la burqa. En janvier 2007, le Ministre des affaires étrangères aurait déclaré, dans une interview accordée au quotidien brésilien *Correio Braziliense*, que 10 % de la population néerlandaise seraient originaires de pays musulmans, ajoutant: «Ces personnes sont devenues des citoyens néerlandais, mais leurs gènes sont différents des nôtres. Elles sont moins tolérantes.»¹⁷.

29. En Suisse, l'Union démocratique du centre (UDC) est l'un des partis au pouvoir qui utilise une rhétorique xénophobe populiste à l'encontre des immigrés et des demandeurs d'asile. Elle demande que l'on mette fin à l'immigration et que l'on réduise le nombre de demandeurs d'asile à qui l'on accorde le statut de réfugié. Lors de la dernière campagne pour les élections générales, l'UDC s'en est pris aux demandeurs d'asile, les associant au trafic de drogues, aux actes de violence et au racket et les accusant de faire du tourisme asilaire et d'abuser toujours plus des avantages sociaux offerts par le pays.

¹⁵ Camus, op. cit (*supra* note 5), p.18.

¹⁶ Ibid., p.13.

¹⁷ http://www.eubusiness.com/news_live/1169150414.57/

30. L'UDC s'est largement adonnée au discours xénophobe en 2004, lors de la campagne visant à faciliter la naturalisation des étrangers de deuxième et troisième générations. Ce parti a utilisé une affiche représentant une boîte pleine de passeports suisses vers laquelle des mains, dont plusieurs étaient noires, se tendaient pour en attraper un, accompagnée de cette légende: «Naturalisations en masse? Deux fois NON aux projets de naturalisation». L'UDC s'opposait principalement au projet visant à transférer au pouvoir législatif l'autorité de décider de l'octroi de la nationalité suisse, de façon à ce qu'elle incombe au Gouvernement et non plus aux habitants des municipalités dans lesquelles les demandeurs résident. Elle a lancé une contre-initiative intitulée «Pour des naturalisations démocratiques», qui cherchait à rendre le pouvoir d'octroyer la nationalité suisse aux seuls habitants de la municipalité concernée. La décision de modifier la procédure de naturalisation était fondée sur un jugement rendu par le Tribunal fédéral en 2003 selon lequel tout rejet d'une demande de naturalisation devait être susceptible de recours, ce qui entraînait que, le vote relatif à la naturalisation étant inattaquable, le droit de décider en la matière ne pouvait plus être conféré aux citoyens. En décembre 2005, le Gouvernement a promulgué des lois sur l'asile et l'immigration plus strictes, rendant plus difficile l'accès des réfugiés à une assistance et empêchant, dans les faits, les travailleurs non européens ou non qualifiés d'entrer dans le pays. Ces lois ont ensuite été ratifiées par votation populaire, en septembre 2006, à une écrasante majorité dans les 26 cantons. Dans le rapport de sa mission en Suisse (A/HRC/4/19/Add.2), présenté au Conseil lors de sa quatrième session, le Rapporteur spécial observe que le discours raciste et xénophobe a marqué les esprits, même au sein de l'appareil étatique. Le leitmotiv de l'étranger criminel, réactualisé à l'occasion de nombreuses votations, ponctué par le discours politique, amplifié par certains médias, fait de plus en plus prégnance dans la mentalité collective et donne une légitimité non seulement à des crispations identitaires hostiles à la diversité culturelle, mais également au comportement discriminatoire et arbitraire de membres de certains organismes de l'État.

31. En Fédération de Russie, les organisations internationales gouvernementales et les ONG ont fait état d'une détérioration inquiétante et rapide de la situation concernant les manifestations publiques de haine et les discours xénophobes dirigés contre différentes minorités ethniques ou religieuses et contre les immigrés exploités à des fins politiques. Dans son troisième rapport de pays¹⁸ sur la Fédération de Russie, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a exprimé son inquiétude devant l'utilisation du discours raciste et xénophobe, non seulement par les partis extrémistes, mais aussi par des représentants des grands partis politiques. L'un des cas les plus préoccupants est la «Lettre des 500», un appel adressé au Procureur général en janvier 2005 lui demandant de contrôler les activités de toutes les organisations religieuses et culturelles juives au motif qu'il s'agissait d'organisations «extrémistes». Les signataires comprenaient 19 membres de la Douma d'État. Bien que le Président Poutine et l'Église orthodoxe aient immédiatement condamné cette lettre, elle a été présentée au Procureur général une nouvelle fois en mars 2005 avec 5 000 signatures, dont celles de plusieurs personnalités en vue. Aucune poursuite n'a été engagée contre les signataires en vertu des dispositions du droit pénal interdisant la provocation à la haine raciale.

32. Plusieurs organisations politiques, dont des partis représentés au Parlement, tels que Rodina ou le Parti libéral démocrate de Russie, utilisent des slogans xénophobes dans leur programme pour attirer des voix. En outre, la diffusion d'idées et de stéréotypes racistes et

¹⁸ ECRI: Third Country Report on the Russian Federation, Strasbourg, May 2006.

xénophobes par une partie toujours plus grande des médias contribue à dépeindre une image négative des membres de certaines communautés et nourrit des sentiments d'intolérance et de xénophobie au sein de la population. Par exemple, les grands médias associent les Roms et les Tadjiks au trafic de stupéfiants et à la criminalité organisée, les Caucasiens – en particulier les Tchétchènes – à l'extrémisme et au terrorisme et les immigrés en général au chômage, à la criminalité et à la précarité sociale. Le Conseil des droits de l'homme est saisi du rapport de la mission du Rapporteur spécial en Fédération de Russie (A/HRC/4/19/Add.3) à sa cinquième session.

33. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le British National Party (BNP), le parti d'extrême droite le plus en vue, a fréquemment recours à un discours raciste et xénophobe dans sa propagande politique, prenant notamment pour cible les demandeurs d'asile et les immigrés. Bien qu'il ne recueille que moins de 1 % des suffrages (résultat de l'élection générale de 2005), dans l'ensemble, il a augmenté sa représentation à l'échelon local et a développé une base de soutien local considérable dans certaines régions. Il est dit dans les statuts du parti que celui-ci «défend la préservation du caractère national et ethnique du peuple britannique et s'oppose formellement à toute forme d'intégration raciale entre le peuple britannique et les peuples non européens»¹⁹. Seuls les Blancs, définis par le parti comme des personnes autochtones de type «caucasien» peuvent être membres du BNP. En 2005, son programme électoral dont le titre, lourd de sens, était «Abolir le multiculturalisme, préserver l'identité», contenait différentes propositions dont celle d'abolir toutes les lois visant à lutter contre la discrimination raciale dans le domaine de l'emploi²⁰. Le BNP a toujours prôné l'antisémitisme et nié l'holocauste; ses actuels dirigeants disent vouloir se débarrasser de «l'antisémitisme à peine voilé qui a freiné la progression du parti pendant deux décennies». On lit sur son site Web que «les vrais ennemis du peuple britannique sont les libéraux de gauche anglo-saxons et celtes locaux (...) ainsi que la horde du Croissant – l'interminable vague d'islamiques qui déferle sur nos rives dans le but de convertir nos nations insulaires à leur religion barbare du désert»²¹. Un autre parti dont le programme s'oppose à l'immigration est le UK Independence Party (UKIP)²², qui prétend que l'immigration échappe à tout contrôle et qui a pour objectif de «tendre vers une immigration nette nulle» et d'introduire des tests de «britannicité» afin d'encourager les immigrés à s'intégrer pleinement dans la société britannique²³. Dans son troisième rapport de pays sur le Royaume-Uni, l'ECRI s'est dite préoccupée du regard négatif que porte l'opinion sur les demandeurs d'asile et les réfugiés et a constaté que l'hostilité à l'égard de ces personnes avait été nourrie par l'idée cultivée dans le

¹⁹ http://www.bnp.org.uk/resources/constitution_8ed.pdf.

²⁰ <http://www.bnp.org.uk/candidates2005/manifesto/manf4.htm>.

²¹ http://www.bnp.org.uk/news_detail.php?newsId=1057 (see also <http://www.islamophobia-watch.com/display/ShowJournal?moduleId=103277&filterBegin=2006-07-01T00:00:00Z&filterEnd=2006-07-31T23:59:59Z>).

²² Fieschi, C., “Far Right Alarmism”, *Prospect*, Vol. 108, March 2005.

²³ From the “Immigration” paragraph of the party manifesto (see http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/15_04_05_ukipmanifesto.pdf).

débat public que la plupart des demandeurs d'asile n'étaient pas d'authentiques réfugiés et par la diabolisation des personnes considérées par les autorités comme ne répondant pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de l'asile²⁴. Il y est également dit que le climat négatif qui règne autour des questions liées à l'asile et aux réfugiés est étroitement lié à la fréquence des changements apportés aux politiques d'asile, dictés par le souci de dissuader de plus en plus ces catégories de personnes de venir au Royaume-Uni. Ce climat d'hostilité envers les demandeurs d'asile et les réfugiés n'a fait que s'aggraver après les attentats qui ont eu lieu à Londres en juillet 2005 et le modèle multiculturel britannique a fait l'objet de critiques de plus en plus vives, émanant même d'hommes politiques en vue appartenant à des partis traditionnels et d'intellectuels progressistes²⁵. En octobre 2006, Jack Straw, l'ancien Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth, a déclaré publiquement que les femmes musulmanes dont le visage était voilé pouvaient rendre les relations entre les collectivités plus difficiles²⁶. Ces déclarations ont relancé la controverse sur le multiculturalisme britannique.

34. En Hongrie, l'extrême droite est représentée par deux partis: le Parti hongrois justice et vie (Magyar Igazság és Élet Pártja, MIEP) et le Mouvement pour une Hongrie meilleure (Jobbik Magyarorszáért Mozgalom). Le dirigeant du MIEP, István Csurka, est connu pour ses fréquentes déclarations antisémites en public dans lesquelles, notamment, il dénonce les juifs pour leur collaboration avec les communistes et pour leur rôle dans la finance mondiale et prétend que les organes de l'État hongrois sont aux mains des juifs, qui complotent, en secret, pour acheter le pays entier²⁷. Cette situation a été dénoncée dans le troisième rapport de pays sur la Hongrie de l'ECRI, dans lequel on fait également observer que des attitudes antisémites persistent dans la société ordinaire.

B. Asie

35. Dans les nombreux États-nations asiatiques, qui sont constitués d'une mosaïque d'ethnies, de cultures et de religions, des millions de personnes subissent toujours les effets déplorables du nationalisme ethnique, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Certains mouvements politiques et même certains gouvernements ont ouvertement recours à des idéologies, des politiques et des pratiques fondées sur l'exclusion dans le but de créer un consensus politique. Ces programmes incitent les différents groupes à se montrer hostiles envers les personnes de race, d'ethnie ou de religion différentes et envers les peuples autochtones, les apatrides ou même envers les migrants et/ou les réfugiés. Les groupes vulnérables sont, entre autres, les suivants: les populations autochtones, telles que les Biharis au Bangladesh; les Burakumins et les immigrés et ressortissants coréens et chinois au Japon; les

²⁴ ECRI: Third Country Report on the United Kingdom, Strasbourg, May 2005.

²⁵ Goodhart, D., *Progressive Nationalism: Citizenship and the Left*, Demos, May 2006. (<http://www.demos.co.uk/publications/progressivenationalism>).

²⁶ BBC News, "Straw's veil comments spark anger", 5 October 2006 (http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/politics/5410472.stm).

²⁷ Boyes, Roger, "Hungary: Far right tries to take control of the revolt", *The Times*, 23 September 2006.

peuples Karen, Shan et Rohingya au Myanmar; les minorités du Nagaland, du Mizoram et d'autres régions du nord-est de l'Inde; et les peuples de la Cordillère aux Philippines. Certains problèmes ethniques et religieux ne se produisent pas seulement au sein d'un État mais aussi entre des États voisins et deviennent plus graves lorsque certains gouvernements tentent de manipuler et d'attiser les aspirations ethniques de certains groupes.

36. En Inde, le système des castes est toujours à l'origine d'importantes inégalités entre des millions de personnes, en particulier les Dalits, malgré les mesures constitutionnelles et les autres instruments juridiques mis en place au fil des années pour y mettre un terme. Bien que des mesures, telles que l'instauration d'un système de quotas, adoptée par voie législative, aient permis à de nombreux Dalits d'accéder aux institutions de l'État, la discrimination reste profondément ancrée dans la culture et menace sérieusement la cohésion de la société indienne. Le Rashtriya Swayamsevak Sangh ou RSS (association nationale de bénévoles), et son bras politique le Bharatiya Janata Party (BJP), est l'un des mouvements qui incitent à la violence interreligieuse. L'idéologie qui sous-tend ces organisations, le *Hindutva* («hindouité»), aggrave la situation sociale et politique des catégories traditionnellement opprimées, les Dalits et les minorités religieuses. Son affirmation de la suprématie hindoue ne tient pas compte des allégeances profondément ancrées, fondées sur l'appartenance à une caste, à une classe sociale, à une ethnie, à un groupe linguistique ou à une région. Dans d'autres pays de la région, tels que le Pakistan et le Népal, la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste continue de marginaliser des millions de personnes.

37. Au Japon, à l'exception de la disposition de l'article 14 de la Constitution relative à la lutte contre la discrimination, il n'existe aucun instrument permettant d'appliquer le principe général d'égalité ou de punir des actes discriminatoires commis par des citoyens, des entreprises ou des organisations non gouvernementales (ONG). L'incitation à la haine n'est pas considérée comme une infraction pénale mais comme un délit civil mineur passible d'une indemnisation pécuniaire, et ce uniquement lorsque la justice a établi qu'il y a eu diffamation d'individus, et non d'un certain groupe de personnes ou de minorités en général. En outre, le pays ne dispose pas d'une législation spécifique contre les crimes inspirés par la haine contre un groupe. Le racisme et les infractions motivées par la haine (notamment les agressions, le vandalisme et le vol qualifié) sont jugés comme des infractions de droit commun. La diffusion d'idées fondées sur la supériorité raciale et l'incitation à la haine raciale sont réprimées dans la mesure où les sanctions appliquées sont compatibles avec les droits à la liberté de réunion, d'association et d'expression. Par conséquent, la propagande d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciales est punissable uniquement si elle est à l'origine d'une infraction à l'encontre d'une personne, telle que la violence physique, les menaces et la diffamation. Le racisme reste un problème majeur pour la plupart des minorités, et pour les immigrés en particulier²⁸. Malgré les mesures énoncées ci-dessus, les propos racistes et xénophobes proférés par certains hommes politiques influents ont provoqué des manifestations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en particulier dans les États voisins d'où sont originaires les principales cibles de ces discours. D'après le rapport du Rapporteur spécial concernant le Japon (E/CN.4/2006/16/Add.2), la discrimination raciale et la xénophobie touchent trois catégories de victimes: les minorités nationales (Burakus, Aïnous et habitants d'Okinawa); les personnes originaires d'anciennes colonies japonaises et leurs

²⁸ BBC News: "Japan mulls multicultural dawn", 5 October 2004.

descendants (Coréens et Chinois); les étrangers et les migrants originaires d'autres pays asiatiques et du reste du monde.

C. Afrique

38. En Afrique, presque tous les États-nations fondés après l'époque coloniale rassemblent une mosaïque d'ethnies, de cultures et de religions et, dans de nombreux cas, ces groupes ethniques, culturels et religieux sont présents dans des nations différentes. Cette diversité a nui, dans certains cas, à la stabilité politique des nouveaux États-nations, tandis que l'élite l'a souvent utilisée pour élargir ou consolider sa base politique. Dans de nombreux pays africains dotés de systèmes politiques multipartites, la vie politique partisane s'organise souvent en fonction de l'origine ethnique, plutôt qu'en fonction du clivage social, économique ou idéologique. Même dans les cas où le pays est gouverné par un parti unique ou par l'armée, on prétend souvent que le gouvernement est dominé par l'un ou l'autre des groupes ethniques. Dans ce cas, chaque communauté ethnique qui est, à son tour, hiérarchisée en fonction du statut socio-économique de ses membres, est représentée par sa propre élite politique qui défend les intérêts de la communauté face aux élites respectives des autres groupes ethniques. Toutefois, il arrive que les minorités ethniques remplissent des fonctions économiques et exercent des professions très diverses, et qu'une classe ou un secteur économiques regroupe des membres de plusieurs groupes ethniques²⁹.

39. Quel que soit le modèle d'organisation adopté, les programmes politiques jouent un rôle essentiel dans l'incitation à la haine et à la violence ethniques. Ainsi, les agissements des mouvements politiques organisés qui incitent à ce type de comportement expliquent en grande partie le déchaînement de violence qui s'est abattu sur le Rwanda en 1994, lorsque les Hutus ont massacré leurs compatriotes tutsis ou sur le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ces dernières années; ou bien, actuellement, sur la région soudanaise du Darfour.

40. Le conflit qui a éclaté début 2003 au Darfour, une région aride et appauvrie du Soudan, n'a pas connu d'accalmie, laissant dans son sillage une longue liste d'atrocités: villages détruits, massacres, enlèvements de femmes et viols, et des centaines de milliers de personnes déplacées contraintes de quitter la région. Depuis de nombreuses années, le Darfour connaît des tensions entre la communauté arabe, essentiellement nomade, et les agriculteurs des communautés fur, massaleet et zagawa au sujet des droits fonciers et des droits de pâturage. Alors que le Gouvernement soudanais reconnaît avoir mobilisé des «milices d'autodéfense» suite aux attaques rebelles, il a, en revanche, nié tout lien avec les milices janjaouid, accusées d'être responsables de massacres, d'incendies de villages et de viols. Nombre d'habitants des régions touchées estiment que cette milice est sous les ordres du Gouvernement et a pour objectif d'«épurer» les Noirs d'Afrique, devenus indésirables dans de vastes portions du territoire.

41. Dans d'autres pays du continent, des violences intercommunautaires éclatent toujours, prenant parfois un caractère religieux et/ou ethnique, en raison des agissements d'hommes politiques peu scrupuleux qui tentent de tirer avantage de ces conflits sur le plan politique. Dans d'autres cas, ces violences font partie intégrante de la compétition électorale dans divers

²⁹ Rupesinghe, K. and Tishkov, V.A., *Ethnicity and Power in the Contemporary World*, United Nations University Press: Tokyo - New York - Paris, 1996.

processus de transition vers la démocratie engagés actuellement sur le continent africain. Au Nigéria par exemple, les rivalités politiques ont souvent exacerbé les différents types de conflits régionaux, ethniques et religieux et la violence politique risque de s'accroître pendant la campagne qui précède de nouvelles élections. En Somalie, le conflit qui oppose de longue date les diverses milices issues de clans revêt un caractère religieux depuis l'intervention de l'Union des tribunaux islamiques. En Côte d'Ivoire, l'appartenance à une ethnie est un facteur déterminant de la crise politique qui paralyse le pays depuis la fin des années 90. À un certain stade de cette crise, le concept d'*ivoirité*, qui est censé englober l'essence de l'identité ivoirienne, a permis de donner une légitimité à l'élimination d'opposants politiques. Cette utilisation du concept fondée sur l'exclusion aura certainement des répercussions durables car il a donné une légitimité à l'idée selon laquelle les citoyens du pays peuvent être classés dans deux catégories: les «Ivoiriens de souche» et les «Ivoiriens de circonstance», en fonction du lieu de naissance de leurs parents. Dans son rapport sur la Côte d'Ivoire (E/CN.4/2005/18/Add.3), le Rapporteur spécial formule un certain nombre de recommandations qui, selon lui, permettraient d'empêcher de nouveaux affrontements et de créer les conditions d'un retour à une cohabitation paisible entre les divers groupes ethniques de la Côte d'Ivoire.

42. Au Zimbabwe, le ZANU, le parti politique au pouvoir, a réussi à véhiculer le message selon lequel une victoire du MDC, la coalition d'opposition, profiterait à ses «maîtres blancs» et non au peuple zimbabwéen, ce qui reviendrait à trahir la liberté et l'indépendance du Zimbabwe qui ont été si difficiles à conquérir.

D. Amérique du Sud

43. En Amérique du Sud, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée font partie de l'héritage du colonialisme et de l'esclavage et, malgré l'amélioration notable des conditions économiques, sociales et politiques actuelles par rapport à l'époque coloniale, le racisme, la discrimination raciale et l'exclusion fondée sur la race imprègnent encore les relations humaines, sociales et les rapports de pouvoir dans la plupart des pays de la région. Les groupes vulnérables de ces pays sont essentiellement les Amérindiens et les populations d'ascendance africaine, sans oublier les immigrants et les demandeurs d'asile. Dans de nombreux pays, les régions ou les communautés pauvres et marginalisées sont souvent celles où ces groupes sont les plus nombreux.

44. La marginalisation qui existe dans les domaines économique, politique et social est souvent associée à une méconnaissance des institutions et au peu de reconnaissance de l'existence du racisme et de ses effets préjudiciables sur la cohésion sociale. À ce sujet, il est révélateur que de nombreux pays de la région se définissent en fonction de leur origine espagnole ou portugaise, faisant ainsi abstraction de leurs composantes amérindienne et africaine. Le concept d'«Amérique latine», par opposition à celui d'«Amérique du Sud», traduit un déni et une non-reconnaissance des origines des sociétés sud-américaines et la domination de l'influence européenne. Tandis que, dans de nombreux pays, les partis politiques sont constitués en fonction de critères raciaux, la participation des Amérindiens et des personnes d'ascendance africaine à la vie politique reste marginale. Pourtant, ces dernières années, des groupes vulnérables sont parvenus à attirer l'attention sur les problèmes de racisme et de discrimination raciale auxquels ils sont confrontés et qui expliquent en grande partie leur marginalisation. Plus important encore, dans différents pays, des hommes politiques d'origine amérindienne ont été élus à des postes politiques importants, ce qui a encouragé une plus grande participation des

groupes de population qui seraient autrement restés en marge de la vie politique. Même si elle ne signifie pas la disparition de la discrimination fondée sur la race, avec toutes les conséquences qu'elle aurait sur la vie économique, sociale et politique, cette évolution est une lueur d'espoir car elle montre qu'il est possible de créer une société plus égalitaire et multiculturelle par le biais des processus démocratiques.

45. Le Guyana est toujours aujourd'hui le théâtre de graves rivalités ethniques entre les personnes d'origine africaine, indienne et amérindienne. Cette polarisation est tellement ancrée dans l'histoire du pays qu'elle se traduit à la fois dans la composition ethnique des partis politiques et dans la structure d'institutions publiques telles que la police et l'armée. Bien que la loi guyanienne interdise l'incitation à la haine raciale ou ethnique et que le Comité des relations ethniques surveille l'application de certaines de ces mesures³⁰, la plupart des partis politiques du pays ont souvent recours à l'argument de la race pour obtenir un soutien politique. Dans son rapport sur sa visite au Guyana (E/CN.4/2004/18/Add.1), le Rapporteur spécial a insisté sur le fait que la polarisation ethnique est présente dans certains groupes de la société guyanienne et entraîne un sentiment profond de «fatigue» morale, émotionnelle et politique.

46. À la Trinité-et-Tobago, les rivalités raciales et ethniques entre les populations d'origine différente (Africains, Indiens, population métisse d'origine européenne, Chinois et Syriens/Libanais) sont présentes dans la vie publique, même si elles semblent être moins vives qu'au Guyana. Dans le cas de la Trinité-et-Tobago, elles prennent plutôt la forme de nombreux discours sur la race et la couleur, dans un contexte où plusieurs groupes, dont les membres appartiennent à une race ou à une culture donnée, rivalisent pour s'emparer du pouvoir ou obtenir des emplois dans un espace très limité. Dans son rapport sur sa visite à la Trinité-et-Tobago (E/CN.4/2004/18/Add.1), le Rapporteur spécial a noté avec intérêt que la polarisation ethnique y est moins importante qu'au Guyana et que la Trinité-et-Tobago bénéficie d'une dynamique multiculturelle certaine au plan des relations entre les individus et des pratiques religieuses.

47. Le racisme, les préjugés raciaux et la discrimination se retrouvent tout au long de l'histoire de la République dominicaine et frappent durement non seulement les Dominicains métis ou d'ascendance africaine, mais aussi les immigrants haïtiens et les Dominicains d'origine haïtienne. Les sentiments hostiles envers les Haïtiens sont monnaie courante et s'expriment dans toutes les couches de la société, y compris dans la sphère politique, et les immigrants haïtiens sont les cibles privilégiées des rancœurs et de l'incitation à la haine et à la discrimination raciales. D'après des ONG spécialisées dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement dominicain aurait procédé à une série d'expulsions massives d'immigrants haïtiens, et même parfois de Dominicains d'origine haïtienne, parce que leur peau était «plus foncée». En septembre 2005, le Rapporteur spécial a envoyé au Gouvernement une lettre d'allégation concernant le cas de plus de 3 000 Haïtiens qui seraient en détention et de plus de 1 000 autres qui auraient été expulsés sans que leur situation au regard de la loi dans le pays ait été examinée. Le Gouvernement dominicain a également rejeté une décision prise par la Cour interaméricaine des droits de l'homme suite à son refus d'octroyer la citoyenneté dominicaine en raison de la race du

³⁰ Ethnic Relations Commission, Conclusions of the Ethnic Relations Commission on Application of the Indian Arrival Committee, Georgetown, February 2005 (http://www.ethnicrelations.org.gy/publications/reports/IAC_Decision_Final.pdf).

demandeur, ce qui avait eu pour effet de rendre apatrides des enfants d'origine haïtienne. Le Rapporteur spécial aura bientôt l'occasion d'évaluer la situation sur place car le Gouvernement vient de l'inviter, lui et l'expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, à se rendre dans le pays.

48. Au Honduras, les organisations de défense des droits de l'homme ont signalé que l'on avait recours aux poursuites politiquement motivées pour harceler et intimider les personnes militant pour la protection de l'environnement et d'un large éventail de droits économiques, sociaux et culturels, ou bien pour les empêcher d'exprimer leur opposition. Elles ont en particulier signalé que des abus avaient été commis contre des peuples autochtones, notamment des actes d'intimidation, des attaques et des assassinats, et que les autorités n'avaient pas enquêté sur ces abus ni chercher à traduire les responsables en justice. Les populations autochtones estiment que la plupart de ces abus visent à décourager les efforts qu'elles déploient pour que leurs titres fonciers communaux soient reconnus. Dans son rapport sur sa mission au Honduras (E/CN.4/2005/18/Add.5), le Rapporteur spécial a noté avec inquiétude l'adéquation entre la carte de la pauvreté et celle des communautés autochtones et d'ascendance africaine; la faible présence des représentants de ces populations dans les secteurs importants de la vie publique, tels que le gouvernement, le parlement et la magistrature; ainsi que leur marginalisation dans les médias, qui explique l'image folklorisée de ces communautés.

49. Même s'il est l'exemple le plus connu de réussite d'un multiculturalisme riche et multiracial, qui va au-delà des différences de race et de couleur, et bien que les instances supérieures de l'État se soient fermement engagées à lutter contre le racisme et la discrimination, le Brésil est toujours victime du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qui touchent une grande partie de ses habitants. La violence et la discrimination raciales, qui sont profondément enracinées et qui influencent la structure de toute la société depuis cinq siècles, touchent essentiellement les peuples autochtones, tels que les Xukuru et les Truká, les personnes d'ascendance africaine, les travailleurs migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile des pays voisins. À la marginalisation dont ces populations sont victimes dans la vie sociale, économique, politique, et dans l'éducation s'ajoutent des manifestations de racisme telles que de nombreux actes de violence raciale qui vont des menaces de mort aux meurtres purs et simples. De nombreuses personnes d'ascendance africaine sont les cibles de ce genre de comportement dans le cadre du débat public sur l'insécurité et la criminalité; en revanche, les populations autochtones sont souvent victimes de ces violences lorsque des colons tentent de s'emparer de leurs terres. Dans de nombreux cas, des agents des forces de l'ordre seraient directement responsables des actes de violence ou bien n'auraient pas assuré la protection des personnes en danger. Malgré l'adoption de plusieurs mesures positives ces dernières années, comme par exemple la création du Secrétariat spécial pour la promotion de l'égalité raciale (SEPPIR), les mesures d'action positive permettant de faciliter l'accès aux universités ainsi que les nouveaux efforts déployés pour délimiter et enregistrer les terres des peuples autochtones, ces politiques n'ont pas encore changé de manière significative l'existence des groupes vulnérables, en partie parce que les institutions publiques et privées rechignent à les appliquer. Dans son rapport sur sa mission au Brésil (E/CN.4/2006/16/Add.3), le Rapporteur spécial se félicite du rôle que ce pays joue dans la promotion de la lutte contre le racisme aux niveaux régional et international, et notamment de son rôle prépondérant dans l'élaboration de la Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance ainsi que l'organisation, en juillet 2006, et en coopération avec le Chili, d'une Conférence régionale des Amériques dont l'objectif était de repérer les progrès et les difficultés

qui subsistent dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Dans le cadre du processus d'examen de Durban, le Rapporteur spécial encourage d'autres régions à procéder aux mêmes analyses en collaboration avec les gouvernements, la société civile et des experts indépendants.

50. La marginalisation systématique des populations autochtones et des personnes d'ascendance africaine, fondée sur l'appartenance à une race, s'observe aussi au Guatemala. La participation des peuples autochtones à la vie politique et au processus décisionnel est généralement limitée, en dépit de l'existence d'un certain nombre de mécanismes de consultation. Dans la fonction publique, ces populations se heurtent souvent au «plafond de verre»: elles doivent se contenter de convoiter les postes supérieurs sans jamais pouvoir y accéder. Dans son rapport sur sa visite au Guatemala (E/CN.4/2005/18/Add.2), le Rapporteur spécial a souligné la faiblesse de la prise de conscience de l'ampleur et de l'enracinement de la discrimination tant au niveau des autorités politiques qu'au sein de la population dans son ensemble.

E. Moyen-Orient

51. Bien que certains nationalistes se soient efforcés par le passé d'édifier une nation arabe unique en se fondant sur la communauté de culture, de religion et d'histoire, cette région est toujours en proie à des problèmes de racisme, de xénophobie et de marginalisation des minorités ethniques et religieuses. Dans de nombreux pays, les partis politiques sont structurés selon des critères confessionnels et religieux, auquel cas l'islam cesse d'être un facteur unificateur et les différences entre les religions et les identités des sous-groupes religieux prennent le dessus. Dans certains cas, en Iraq par exemple, la lutte pour la suprématie politique, dans la période de l'après Saddam Hussein, s'est manifestée par des affrontements extrêmement violents entre les différentes ethnies et confessions religieuses. Dans la situation actuelle, la composition ethnique hétérogène du pays et l'ancien équilibre des pouvoirs qui était caractérisé par la domination d'un seul groupe pratiquement à tous les niveaux a rendu le pays particulièrement vulnérable à la politisation omniprésente et conflictuelle de l'appartenance ethnique³¹. La situation actuelle a certainement donné aux forces extrémistes des deux camps de nouvelles possibilités pour non seulement inciter à la haine ethnique et religieuse mais aussi perpétrer des massacres de civils qui sont devenus une tragédie quotidienne pour l'ensemble de la population.

52. Le Liban a aussi récemment connu une polarisation ethnique et communautaire qui s'est parfois manifestée sous des formes violentes. Comme dans d'autres pays de la région, la lutte pour le pouvoir est souvent étroitement liée à l'appartenance et à l'obéissance religieuses. La composition ethnique et religieuse du pays, qui est hétérogène et complexe (on reconnaît officiellement 17 sectes différentes³²), a souvent été exploitée, essentiellement par des forces

³¹ Wimmer, A., Democracy and Ethno-Religious Conflict in Iraq, paper presented Center on Democracy, Development and the Rule of Law, Stanford University, 5 May 2003 (<http://iis-db.stanford.edu/pubs/20214/wimmer.pdf>).

³² Peteet, J.M. "Lebanon: Palestinian Refugees in the Post-War Period", *Le Monde diplomatique*, December 1997 (<http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/region-lebanon-refugee>).

extérieures, pour monter ces groupes les uns contre les autres, ce qui a provoqué de sanglantes luttes intestines. La plupart des analystes s'accordent pour dire que le principal point de discorde réside dans la lutte pour la domination politique plutôt que religieuse d'un groupe sur les autres. Même pendant la crise récente, il existait des alliances entre musulmans et chrétiens dans les deux camps³³. L'opposition politique plutôt que les rivalités ethniques ou religieuses est généralement à l'origine de l'incitation à la violence qui reste étroitement liée aux pressions exercées par des pays voisins, en particulier Israël et la Syrie. En Égypte, bien que la Constitution garantisse l'égalité en droits de tous les citoyens quelle que soit leur religion, la discrimination à l'encontre des chrétiens égyptiens et l'intolérance dont sont victimes les baha'is et les groupes musulmans hétérodoxes posent toujours problème. Le droit égyptien reconnaît les conversions à l'islam mais pas les conversions de l'islam à d'autres religions. Les musulmans qui se convertissent au christianisme ont du mal à obtenir de nouveaux documents d'identité et certains d'entre eux ont été arrêtés parce qu'ils auraient été en possession de faux papiers³⁴.

53. Le racisme, l'ethnocentrisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont au cœur du conflit israélo-palestinien. Dans les deux camps, les programmes politiques incitent constamment à la haine ethnique et religieuse et à la violence. Dans les territoires occupés, cet état de fait est exacerbé par la construction du «mur de sécurité» qui a poussé à l'extrême la situation de marginalisation déjà très pénible dans laquelle vit la population palestinienne. À l'intérieur d'Israël même, l'État continue de promulguer des lois discriminatoires à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël, telle que la loi interdisant le regroupement familial entre des ressortissants israéliens (essentiellement des Palestiniens) et leur conjoint palestinien résidant dans les territoires occupés, sauf pour certaines tranches d'âge. Ces violences n'ont pas uniquement des conséquences sur cette région; elles contribuent également à la montée de l'islamophobie et de l'antisémitisme dans d'autres parties du monde.

54. En République islamique d'Iran, des déclarations publiques, tendant notamment à ce qu'Israël soit «rayé de la carte», ont été interprétées comme ayant des connotations antisémites. En décembre 2006, le Gouvernement iranien a organisé à Téhéran une conférence internationale remettant en cause l'historicité de l'Holocauste. Comme le Rapporteur spécial l'a indiqué dans le rapport général qu'il a présenté au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/4/19) en mars 2007, le Président Mahmoud Ahmadinejad a montré, en organisant cette conférence, qu'il avait l'intention de légitimer le révisionnisme d'autres formes de racisme, en invitant notamment, outre des figures du révisionnisme antisémite européen, des figures emblématiques du racisme anti-Noir aux États-Unis, comme des membres du Ku Klux Klan, dont la plate-forme intellectuelle et idéologique centrale est l'infériorité raciale des Noirs et la nécessité de leur élimination physique. Ce même gouvernement avait auparavant organisé un concours de caricatures antisémites niant que l'Holocauste ait eu lieu.

55. Dans les sociétés prétendument modernes que sont devenus les États du Golfe, les travailleurs migrants sont toujours victimes de formes extrêmes d'exploitation du travail qui frisent parfois l'esclavage. Une discrimination profondément ancrée, fondée sur le sexe, la religion et la race, détériore encore davantage leurs conditions de vie. Elle est le fondement de

³³ Corm, G., "Lebanon: No "Civil War" This Time", *Le Monde diplomatique*, September 2006.

³⁴ Human Rights Watch: World Report 2007.

politiques et de règlements néfastes du Gouvernement, de pratiques honteuses des employeurs du secteur privé et de poursuites judiciaires injustes qui peuvent déboucher sur des condamnations à la peine de mort. La plupart des immigrés qui ont travaillé et vécu dans certains de ces pays font état de l'intolérance qui existe envers la diversité religieuse. Les travailleurs migrants qui ne sont pas musulmans mais qui pratiquent une autre religion doivent s'accommoder de l'absence de lieux de culte et éviter d'arborer en public des symboles religieux tels que des croix chrétiennes ou le *tilaka*, le «point sacré» que de nombreux Hindous s'appliquent sur le front entre les yeux. La pratique en communauté du culte privé doit toujours être effectuée avec prudence et discrétion.

F. Amérique du Nord

56. Aux États-Unis, les discours racistes et xénophobes ne sont pas illégaux car on considère qu'ils relèvent de la liberté d'expression et de parole, qui ne peut pas être limitée par la loi, conformément aux dispositions du premier amendement à la Constitution de ce pays. Au niveau des politiques, les efforts faits pour remédier aux injustices structurelles et sociales ont été sapés par les parties et mouvements populistes prônant la haine et le racisme. À la fin des années 90, le pays comptait plus de 540 groupes extrémistes comme le Ku Klux Klan, les groupes néonazis et les milices populaires. Cette situation a été encore renforcée par les attaques du 11 septembre qui ont provoqué une recrudescence des actes de violence raciste et xénophobe, en particulier contre les personnes et les communautés d'origine arabe, asiatique ou musulmane. Le Rapporteur spécial a sollicité auprès des autorités américaines une invitation à se rendre dans le pays à la fin de 2007, afin de mettre à jour le rapport de son prédécesseur datant de 1994 (E/CN.4/1995/72/Add.1).

57. Il existe aux États-Unis plusieurs organisations extrémistes qui prônent la haine raciale et ethnique. Le Ku Klux Klan, né pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, s'est développé jusqu'à devenir l'une des organisations racistes les plus meurtrières de son temps. Se proclamant «100 % américain, 100 % chrétien et 100 % protestant», le Klan comptait en 1921 1,2 million de membres et, à son apogée, près de 6 millions. Il survit sous la forme d'un certain nombre de factions comme le United Klans of America, The Invisible Empire et les Knights of the Ku Klux Klan. David Duke, l'un de ses dirigeants les plus connus, est actuellement à la tête de l'Euro-American Unity and Rights Organization, ouvertement raciste et antisémite.

58. Parmi les autres organisations racistes et xénophobes actives aux États-Unis, on compte notamment la National Alliance, les Aryan Nations, la Aryan Brotherhood, le National Socialist Party of America, le American Nazi Party, la White Aryan Resistance et le Creativity Movement (l'ancienne World Church of the Creator). Ces organisations s'appuient sur une masse de groupuscules locaux qui utilisent, pour diffuser leur propagande raciste, xénophobe et antisémite, toutes sortes de moyens: musique, bandes dessinées, marches, rassemblements, brochures, recrutement actif et sites Web.

59. Le Canada n'est pas épargné par le phénomène des organisations militantes prônant explicitement la suprématie et la haine raciales. À la différence des États-Unis, l'incitation à la haine raciale est réprimée dans le Code pénal canadien qui dispose que quiconque profère en public des déclarations incitant à la haine à l'encontre d'un groupe déterminé, lorsqu'une telle incitation est de nature à porter atteinte à la paix, est coupable d'une infraction majeure passible d'une peine d'emprisonnement ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par

procédure sommaire. Ces dispositions ont permis de contrecarrer les activités de plusieurs groupes néonazis dont l'un des plus connus est le National-Socialist Party of Canada (NSPC) qui déclare vouloir «restaurer la suprématie des Blancs au Canada» ou remettre en cause l'influence des juifs dans les médias d'information et de divertissement³⁵. Une autre organisation, la West Canada For Us (WCFU), créée en 2004, a été dissoute la même année pour avoir violé les lois sur les crimes inspirés par la haine contre un groupe en publiant sur son site Web des documents censés inciter à la haine. Parmi les autres organisations en activité, on compte l'anti-Semitic and Holocaust Denial Institute of Historical Review (IHR) et la Canadian Ethnic Cleansing Team (CECT). Dans son rapport sur sa mission au Canada (E/CN.4/2004/18/Add.2), où il s'est rendu en 2003, le Rapporteur spécial a noté la réapparition d'un programme politique d'extrême droite particulièrement virulent à l'égard des juifs. Il aura bientôt l'occasion d'évaluer la situation sur place car le Gouvernement vient de l'inviter à effectuer une visite de suivi, ce qui est très positif.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

60. La recrudescence actuelle du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée constitue une menace importante non seulement pour les droits des victimes mais aussi pour le développement de la démocratie et de la cohésion sociale. Cette menace s'est intensifiée de manière alarmante dans le contexte actuel de «guerre contre la terreur» menée à l'échelon international, car on a donné aux idées racistes et xénophobes une légitimité intellectuelle en les intégrant dans le débat public et des points de vue qui étaient auparavant défendus par des mouvements politiques d'extrême droite ont été transposés dans les politiques des partis traditionnels.

61. Il est fortement recommandé de mettre en œuvre les stratégies suivantes pour mettre un frein à la banalisation et à la démocratisation du racisme et pour éradiquer les causes profondes de la progression des programmes politiques racistes dans le monde entier:

a) Plus grande manifestation de la volonté politique de lutter contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, fondée sur la prise de conscience de la recrudescence de toutes les formes de racisme et du grave danger qu'il représente pour la démocratie. Les partis politiques devraient jouer un rôle moteur dans la lutte contre le racisme et la xénophobie en prenant des mesures concrètes pour promouvoir la solidarité, la tolérance, le respect et la reconnaissance des groupes vulnérables en tant que membres à part entière de la société, notamment par l'élaboration et l'application de codes de conduite volontaires en faveur d'une société non raciste. Ces codes de conduite devraient engager leurs signataires à ne pas se livrer à l'incitation au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, tant au sein des partis que dans la société en général; ils devraient énoncer un ensemble de mesures disciplinaires internes appliquées en cas de violation de leurs dispositions; et interdire la formation de gouvernements de coalition avec des partis et des groupes qui prônent ou encouragent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

³⁵ See Canadian Human Rights Tribunal, Tremaine Decision, 2 February 2006 (http://www.chrt-tcdp.gc.ca/search/files/t1104_8505de1updated.pdf).

b) En vue de renforcer la démocratie, les États devraient encourager la participation à la vie politique de leur pays de groupes particulièrement vulnérables au racisme et à la discrimination raciale, en prenant en considération leur contribution éventuelle au renforcement de la perspective antidiscrimination. Il faudrait accorder une attention particulière aux différentes répercussions du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie sur les femmes et d'autres groupes particulièrement vulnérables au racisme et à la discrimination ainsi qu'aux effets synergiques des multiples formes de discrimination qu'ils subissent;

c) Mise en œuvre de tous les instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, en particulier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Les États Membres devraient également adopter toutes les mesures juridiques, politiques, administratives et judiciaires nécessaires pour assurer le respect et la complémentarité des droits fondamentaux garantis par les instruments juridiques internationaux pertinents, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de religion, afin d'enrayer la progression de l'incitation à la haine raciale et religieuse;

d) Liens et complémentarité entre, d'une part, la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie et, d'autre part, l'édification, sur le long terme, d'une société démocratique, exempte de discrimination et caractérisée par le dialogue entre les différentes cultures qui la composent, sur la base de la reconnaissance, du respect et de la promotion de la diversité culturelle, ethnique et religieuse;

e) Promotion, aux niveaux national et international, du dialogue entre les cultures et les religions au moyen de deux stratégies interdépendantes: l'approfondissement de la connaissance réciproque des différentes communautés et la mise en place d'échanges sociaux, culturels et religieux, fondés sur des valeurs universelles, entre ces communautés.
